

Magali LIONS
6 Impasse de l'Agnel
13770 VENELLES

Monsieur le Maire
Mairie de Venelles
Place Marius Truçon
13770 VENELLES

Venelles, le 20 octobre 2016

Objet : Groupe de travail compteur Linky

Monsieur le Maire,

La semaine dernière j'interpellais Monsieur Marcinkowski sur la mise en place du groupe de travail sur le compteur Linky, dont nous avons parlé. Monsieur Marinckowski m'informe par retour de mail qu'une délibération « comme à Aix » est en cours de rédaction et que le groupe de travail ne se justifie pas dans l'immédiat, ni peut-être à terme selon les résultats du rapport de l'ANSES.

Qu'une délibération soit en cours de rédaction, c'est une très bonne chose. Cela aurait été intéressant toutefois que nous puissions échanger sur ce sujet au sein d'un groupe de travail, comme vous nous l'aviez proposé lors de notre réunion du 10 septembre.

Monsieur Marcinkowski parle d'une délibération "comme à Aix", ce qui pour nous reste un pas important mais insuffisant.

En effet, la délibération d'Aix concerne les lieux publics (normalement logements sociaux inclus, comme cela a été dit à l'oral lors du conseil municipal du 23 septembre). Cela ne peut pas nous satisfaire complètement, vous le comprendrez aisément.

Les élus municipaux, en qui les venellois ont placé leur confiance, doivent protéger tous leurs concitoyens de la même manière. Cette mesure partielle est vécue, en tous cas sur le terrain à Aix, comme une délibération "deux poids - deux mesures", même si les Aixois sont globalement rassurés que Mme Le maire soit sensible à ce débat et ait pris l'initiative d'écrire au SMED et à la Ministre. S'il y a suffisamment de doutes pour prendre une délibération pour les lieux publics, comment les citoyens peuvent-ils comprendre qu'on ne les protège pas chez eux ?

Nous vous demandons donc de prendre une délibération de **refus d'installation des compteurs Linky dans tous les bâtiments, publics ou privés de Venelles, et d'en informer le SMED tout autant qu'ENEDIS**. En effet, même si une concession d'exploitation a été faite, comment le signataire de cette délégation peut-il ne plus avoir de prise sur un bien lui appartenant à l'origine ? Cela interroge !

Par ailleurs Monsieur Marcinkowski évoque le rapport de l'ANSES dont nous attendons les résultats. Ceux-ci devaient être publiés en novembre 2016, puis début 2017, et maintenant on nous annonce courant 2017. Peut-être même après les élections ?

En attendant, si une délibération demandant la suspension totale de l'installation des compteurs n'est pas votée, les poses auront lieu chez les particuliers, ce qui générera sans doute une certaine agitation sur la commune.

Enfin, Monsieur Marcinkowski cite les problèmes liés aux ondes électromagnétiques et à l'hypersensibilité. Certes, c'est un point important. Toutefois, ce n'est pas la seule pierre d'achoppement concernant le déploiement des compteurs communicants, loin s'en faut.

Les citoyens sont aussi inquiets par rapport :

- **À la protection des données** personnelles qui seront enregistrées par Linky et qui risquent à terme d'être vendues. Rappelons que la Ligue des Droits de l'Homme a demandé un moratoire au sujet des compteurs Linky.
- **Au risque de piratage** : « *Au Canada, sur 500 entreprises équipées, 98 ont subi une cyberattaque réussie. Des pays l'interdisent, comme l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, et bientôt le Canada* » (Intervention de Jean-François Trottet, ingénieur en système électriques lors du conseil municipal de Saint-Marcel, Normandie).
- **À l'aspect économique** : les études montrent que la facture des particuliers sera supérieure avec un compteur Linky, ce qui représente une réelle difficulté pour de nombreux foyers.
- **À l'aspect écologique** : les gens que nous rencontrons, quel que soit le quartier et le niveau socio-économique, sont alertés par leur bon sens. Ils ne comprennent pas pourquoi d'un côté on les sollicite autant pour trier, économiser, composter, utiliser les transports en commun dans un souci légitime de durabilité et de protection de l'environnement qu'ils valident, mais que d'un autre côté on change 81 millions de compteurs qui fonctionnent (Linky + Gazpar + eau) et qui ont fait la preuve de leur solidité, par des compteurs plus fragiles. Quid du coût de production, d'enlèvement,

de la filière de recyclage etc... ? En bref, **pour le citoyen, quid de la cohérence politique dans le domaine de l'écologie.**

- **Aux risques d'incendies** sur un réseau électrique domestique vieillissant sur lequel sont surajoutées des fréquences pour lesquelles il n'a pas été conçu.
- **À l'atteinte à la démocratie, ce point-là étant particulièrement sensible sur le terrain. Les gens sont indignés qu'on leur impose** une modification de matériel, de contrat, de type de technologie **dans leur foyer**, par la force, sans explication préalable, en leur disant que c'est obligatoire... et sans que personne ne soit capable à ce jour de certifier de l'innocuité de cette installation sur le long terme.

Je ne partage donc pas son avis sur le fait que si les conclusions du rapport de l'ANSES que nous attendons ne sont pas inquiétantes quant à l'hypersensibilité électromagnétique, il n'y aura plus de problème de décision et qu'un groupe de travail ne se justifiera plus.

Je pense qu'il est important d'avoir une vue globale de tous les impacts du compteur Linky, sur la santé et autre, et d'en discuter au sein d'un groupe de travail rassemblant élus et citoyens volontaires.

Le calendrier ENEDIS annonce une pose à Venelles à partir de juillet 2017. Il a été constaté que ce calendrier n'est pas toujours respecté, ENEDIS étant en avance sur son planning parfois, et arrivant dans les communes sans qu'on les y attende.

C'est donc maintenant qu'il faut travailler et éclaircir les choses autant que faire se peut, de façon à ce que la mairie de Venelles puisse avoir une position éclairée et répondant aux inquiétudes légitimes des Venellois.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Magali LIONS

Copie : Monsieur Marcinkowski, Monsieur Quaranta, Monsieur Meniolle d'Hauthuille, Mme Ginet.